

**INSTITUT DES AUDITEURS  
INTERNES - SECTION DE QUÉBEC**

**États financiers**

**Exercice terminé le 30 juin 2019**

# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

## États financiers

Exercice terminé le 30 juin 2019

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## Aux membres de

Institut des auditeurs internes - Section de Québec

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut des auditeurs internes - Section de Québec (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lemieux Nolet<sup>1</sup>*

LEMIEUX NOLET  
comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)  
Le 8 octobre 2019

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124890



# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

## État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2019

	2019	2018
<b>Produits</b>		
Sessions de perfectionnement	75 846 \$	48 519 \$
Conférences et tables rondes	9 987	4 100
Réseautage	1 741	1 620
Allocations et frais administratifs pour cotisations des membres	4 118	5 566
Affichage de postes	9 000	6 925
Commandites	4 500	4 500
Intérêts	595	720
	<b>105 787</b>	<b>71 950</b>
<b>Charges</b>		
Sessions de perfectionnement	39 192	30 721
Conférences et tables rondes	15 186	6 469
Réseautage	371	3 382
Commissions	900	1 278
Promotion de la profession	-	890
Communications	2 758	2 547
Services aux membres	1 653	2 007
Relations externes	4 815	5 074
Services administratifs	13 988	12 456
Honoraires professionnels	6 000	5 770
Frais d'administration	3 485	5 515
Créances douteuses	3 375	-
	<b>91 723</b>	<b>76 109</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>14 064 \$</b>	<b>(4 159) \$</b>

# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 juin 2019

	Affecté	Non affecté	2019 Total	2018 Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	50 000 \$	31 713 \$	81 713 \$	85 872 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	14 064	14 064	(4 159)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	50 000 \$	45 777 \$	95 777 \$	81 713 \$

# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

## État de la situation financière

30 juin 2019

	2019	2018
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	62 166 \$	54 965 \$
Débiteurs (note 3)	15 254	10 868
Frais payés d'avance	-	22
Placement encaissable à moins d'un an (note 4)	30 370	-
	107 790	65 855
Placement, au coût (note 4)	-	30 370
	107 790 \$	96 225 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Fournisseurs et frais courus	11 263 \$	12 762 \$
Produits reportés	750	1 750
	12 013	14 512
<b>Actif net</b>		
Affecté	50 000	50 000
Non affecté	45 777	31 713
	95 777	81 713
	107 790 \$	96 225 \$

Au nom du conseil,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2019

	2019	2018
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 064 \$	(4 159) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(4 386)	10 436
Frais payés d'avance	22	194
Fournisseurs et frais courus	(1 499)	1 658
Produits reportés	(1 000)	1 250
	7 201	9 379
<b>Activité d'investissement</b>		
Encaissement de placements	-	15 955
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	7 201	25 334
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	54 965	29 631
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	62 166 \$	54 965 \$

# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

## Notes complémentaires

30 juin 2019

---

### 1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de regrouper les auditeurs internes de la région de Québec et d'étudier, promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques et sociaux de ses membres. Il est exempté d'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

## Notes complémentaires

30 juin 2019

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Comptabilisation des produits

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement certain.

Les apports reçus sous forme de fournitures ou services, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ne sont pas constatés dans les états financiers.

##### *Prestation de services*

Les produits provenant de sessions de perfectionnement, de conférences et tables rondes, de réseautage, d'affichage de postes, de frais administratifs pour cotisation des membres ainsi que de commandites sont comptabilisés au moment où les services sont rendus.

##### *Allocations pour cotisation des membres*

Les allocations pour cotisation des membres sont comptabilisées à l'encaissement.

### 3. Débiteurs

	2019	2018
Comptes clients	13 655 \$	9 581 \$
Taxes à la consommation	326	457
Intérêts courus	1 273	830
	15 254 \$	10 868 \$

### 4. Placement, au coût

	2019	2018
Placement garanti lié aux marchés, rendement minimal garanti de 1,01 %, échéant en août 2019	30 370 \$	30 370 \$
Placement encaissable à moins d'un an	30 370	-
	- \$	30 370 \$

# INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC

## Notes complémentaires

30 juin 2019

---

### 5. Affectations d'origine interne

En date du 1er décembre 2010, une résolution a été adoptée afin de créer une réserve de 20 000 \$ pour la mise en opération de l'Institut des auditeurs internes du Canada ainsi qu'une somme de 30 000 \$ servant à financer les activités courantes, notamment des projets spéciaux. Toutefois, en date du 11 juin 2019, une résolution a été adoptée afin de modifier l'affectation de 20 000 \$. Dorénavant la réserve de 20 000 \$ sera affectée pour effectuer la promotion du titre CIA auprès d'étudiants.

### 6. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 30 juin 2019.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, excluant les effets de la variation des taux de change et des taux d'intérêts sur les prix du marché. L'organisme est exposé au risque de marché en raison du placement garanti lié aux marchés.